

[IE] Diffusion des campagnes référendaires

IRIS 2009-5:1/28

*Marie McGonagle
School of Law, Université nationale d'Irlande, Galway*

En avril 2009, la Commission parlementaire (*Oireachtas*) conjointe chargée de travailler sur la Constitution a publié un rapport relatif à la procédure applicable en cas de référendum, décrite dans les articles 46 et 47 de la Constitution irlandaise. La commission a examiné, entre autres, les dispositions relatives aux informations proposées au public par les médias de radiodiffusion au cours des campagnes référendaires. Celles-ci sont basées sur un arrêt rendu en 2000 par la Cour suprême dans l'affaire *Coughlan v the Broadcasting Complaints Commission* (voir IRIS 2000-2 : 7). Suite à cet arrêt, les diffuseurs se sont crus obligés d'allouer un temps d'antenne équivalent aux partisans du « oui » et du « non » et ont adopté un système de comptage du temps. Ce système a posé problème en 2008 à l'occasion du référendum relatif au Traité de Lisbonne (IRIS 2009-3 : 13). La Commission a volontiers reconnu que la situation actuelle était peu pratique et irréaliste. En effet, l'arrêt rendu dans l'affaire *Coughlan* concernait essentiellement les diffusions de messages politiques des partis. Elle a donc recommandé un amendement de la législation actuelle afin de requalifier les diffusions politiques des partis au cours des campagnes référendaires. Les diffuseurs seraient ainsi obligés de traiter équitablement les partisans du « oui » et les partisans du « non », mais pourraient prendre en considération un certain nombre de facteurs, comme ils le font actuellement en matière de programmation d'émissions de société. Une pondération pourrait être effectuée en fonction du poids relatif des partis politiques, des différents groupes d'intérêt et des contributeurs individuels. Les règles, les pratiques, et les principes établis pour les campagnes électorales ordinaires seraient ainsi applicables aux campagnes référendaires également. Pendant ses délibérations, la Commission a largement consulté les parties intéressées et a commandité une étude des règles en vigueur dans les autres États membres de l'UE, qu'elle a placée en annexe de son rapport.

Joint Committee on the Constitution, Second Report: Articles 46 and 47 - Amendment of the Constitution and the Referendum (First Interim Report, 2 April 2009)

<http://www.oireachtas.ie/viewdoc.asp?DocID=11534>

Rapport relatif à la procédure applicable en cas de référendum, décrite dans les articles 46 et 47 de la Constitution irlandaise (Premier rapport intermédiaire, 2

avril 2009)

“New Broadcasting Legislation Needed to Ensure Media Coverage of Referenda Campaigns is Fairer and More Practical”, 2 April 2009

<http://www.oireachtas.ie/viewdoc.asp?DocID=11515>

Une nouvelle législation nécessaire pour assurer une couverture médiatique plus équitable et pratique des campagnes référendaires, 2 avril 2009

